

**PROGRAMME CONJOINT DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**  
**2006-2010**

**Appui au Burkina Faso pour la Prévention et la Gestion des Conflits  
et pour la Promotion de la Tolérance et la Paix**

Partenaires nationaux : - Ministère de la Promotion des Droits Humains  
- Citoyens du Monde Burkina

(Partenaires associés : *Secteur public* - Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation ; Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ; CONASUR/Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale; Conseil Supérieur de la Communication; Commission Nationale des Droits Humains ; Commission Nationale pour la Bonne Gouvernance; Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères.

*Société Civile* – Conseil National des Chefs Coutumiers; autres instances coutumières et traditionnelles; Association des Journalistes du Burkina; Tocsin (une association des rapatriés de Côte d'Ivoire) ; Cellule Nationale de renforcement des capacités de la Société Civile ; Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples; Centre de Gouvernance Démocratique; Institut Diplomatique et des Relations Internationales; Groupe de Réflexion sur le Foncier.)

Résumé exécutif :

Ce programme est élaboré en appui des priorités et initiatives nationales telles que identifiées dans le texte. Il fait l'état des initiatives et mécanismes de gestion des conflits et la construction d'une culture de tolérance et de la paix, et présente les principales sources de conflits latents aujourd'hui : les questions liées au foncier, le brassage des valeurs et pratiques traditionnelles et modernes, les flux de rapatriés du Côte d'Ivoire et l'instabilité régionale. Ensuite il propose cinq activités pour l'année 2006 et identifie d'une manière provisoire sept autres à initier en 2007 et après.

Gestion de ressources : **Fonds commun**

**Budget prévu** : \$ 140,000 (2006)  
\$ 600,000 (2007-2010)

**Financements acquis pour 2006**

Gouvernement : à définir

PNUD : \$30,000

UNICEF : \$25,000

UNESCO : \$20,000

Fonds NU Action 2 : \$65,000

**Total 2006** **\$140,000**

**Actions parallèles** : PAM, FAO, UNICEF  
*CINU, OCHA*

**Participation au fonds commun**  
**à partir de 2007** : UNFPA

**Estimation 2007-2010** : . \$150,000 / an

**Analyse de la Situation**

Tout d'abord, il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire jouissait d'une réputation d'un pays paisible et tolérant de l'Indépendance jusqu'au début du siècle, avant de s'effondrer dans une guerre civile (et effectivement transfrontalière) profonde et sanglante. Il est aussi à rappeler qu'en Afrique du Sud beaucoup de gens prévoyaient une fin sanglante au régime d'apartheid dans les années quatre-vingt dix. Cependant, ce conflit, a été évité par des mesures préventives volontaristes et grâce à la sagesse politique des parties prenantes.

Aujourd'hui, comparativement à nombre de pays en Afrique de l'Ouest/Centrale confrontés aux conflits ouverts (ou clairement latents) internes et également transfrontaliers, le Burkina Faso est un pays paisible et stable. Mais en regardant la Côte d'Ivoire et l'Afrique de Sud comme exemples, il est clair qu'aucun pays ne peut ignorer la nécessité de se doter de mécanismes, d'institutions et d'espaces de dialogue pour gérer les conflits d'intérêts, les agendas différents, et les conflits latents au sein de la société et entre les composantes de la société, même entre les individus avec des revendications et des perceptions d'injustice. D'ailleurs, la pauvreté exacerbe certaines situations conflictuelles, et le taux de pauvreté au Burkina n'a pas bougé depuis dix ans.

Mais on doit comprendre que les différends ne sont pas un mal en soi; toute société les manifeste. Le défi de la culture de la paix et de la bonne gouvernance est de bâtir durablement des mécanismes formels et informels et des valeurs, acceptés et respectés, où chacun trouve sa place en pleine dignité, pour prévenir et gérer les différends et les conflits d'une manière paisible et durable.

Le Burkina Faso dispose de mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de règlement des conflits. Du côté traditionnel, il y a le recours aux leviers coutumiers et religieux, la parenté à plaisanterie, l'arbre à palabre, les événements culturels, et les valeurs de respect des autorités coutumières et des aînés. Du côté moderne, on trouve des initiatives et instances tels que le Plan national de bonne gouvernance, la Direction générale de la solidarité nationale, le Fonds national de solidarité, le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption, ainsi que les Journées nationales et autres événements célébrés ponctuellement.

Le Burkina Faso bénéficie alors d'une culture fondamentalement paisible, respectueuse de l'autre, de la hiérarchie et des traditions. Ceci est lié, entre autres, au brassage d'ethnies (environ 65) et des religions (quatre grandes confessions). La dominance d'un groupe identitaire sur les autres est peu envisageable. Néanmoins l'histoire de nombre de pays montre la possibilité de l'exploitation identitaire pour des fins politiques, et le danger n'est jamais à exclure définitivement. Certains voient déjà l'apparition de ce problème dans la vie politique locale au Burkina Faso, à travers des discours codés.

En dépit des acquis du Burkina Faso au niveau de la stabilité socioculturelle, les analyses et réflexions sur l'histoire du pays depuis l'indépendance – il y a eu sept prises de pouvoir non-constitutionnelles et des longues périodes d'exception - et surtout les expériences (y compris les violences meurtrières) vécues pendant les vingt dernières années, ont fait ressortir des inquiétudes sur les tensions et fractures latentes et une perception de risques réels de dérive. On peut dire que la paix doit être toujours entretenue. La classe politique et la société civile prennent au sérieux ces phénomènes, avec plusieurs initiatives Ainsi :

--- suite à la crise politique profonde de 1999, provoquée par l'assassinat d'un journaliste mais avec d'autres malaises de fond et exprimée tout court par la phrase « trop c'est trop », un Collège de Sages de 7 membres a été installé. Ces sages ont proposé *inter alia* un comité de mise en œuvre de la réconciliation nationale qui, à son tour, a organisé la Journée du Pardon le 30 mars 2001 ; ceci a été suivi par la commémoration de la Journée nationale du souvenir, de la démocratie et des droits humains le 30 mars depuis 2002, dotée de sa propre structure de suivi. Les sages ont également proposé un Comité national d'éthique, qui a déposé un rapport en 2004 ;

--- le Fonds d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique 1960-2001 (suite à une proposition du Collège de Sages entérinée par la Journée du Pardon) ;

--- la célébration de la Journée internationale pour la tolérance le 16 novembre depuis 2002 sous le sigle « dire non à la violence » et à cette occasion, l'attribution depuis 2003 du prix de l'étoile d'or de la tolérance par le Ministère de la Promotion des Droits Humains (ce Ministère a été établi en 2002, précédé par un Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme créé en 2000 et rattaché au Ministère de la Justice) ;

--- la politique et le plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains (2001), et la Commission Nationale des Droits Humains (également établie en 2001) ;

--- le prix CIVIPAX (Prix pour le civisme et la paix) attribué depuis 2003 par l'ONG Citoyens du Monde Burkina ;

--- le prix des Nations Unies au Burkina Faso pour la promotion de la culture de la tolérance et la paix instauré en 2006 ;

--- le Médiateur du Faso, le Plan national de la bonne gouvernance (1998) et la politique de décentralisation (évolutive 1993-2004) ;

--- la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix (2006) ;

--- un accueil favorable aux nombreuses initiatives de la société civile en matière de promotion des droits humains tel que le Forum des leaders religieux, coutumiers et politiques pour la prévention des conflits et l'édification de la paix, sous l'égide de l'ONG Citoyens du Monde Burkina et avec une grande participation des différentes composantes de la société, en octobre 2005 et en octobre 2006.

## **I. Les sources ou origines des conflits**

En ce qui concerne les sources de conflits, on observe en particulier :

1. Les conflits fonciers : Ceux-ci présentent différentes caractéristiques en milieu urbain et en milieu rural. En milieu rural, ils sont liés principalement à (i) la rareté des terres cultivables face à un fort taux de croissance démographique (si on y ajoute la pression récente des rapatriés de la Côte d'Ivoire), (ii) la transhumance des éleveurs, (iii) la migration interne des familles qui quittent leurs terres relativement arides pour s'installer dans les zones plus humides. On est en fait en présence de deux problèmes : la récupération des terres qui leur étaient allouées par les autochtones, et les chocs liés aux différents systèmes de culture (gestion des arbres, méthode de débroussaie, etc); (iv) la montée des initiatives commerciales/agrobusiness qui requièrent des grands terrains, parfois l'irrigation moderne, et une sécurité foncière moderne. En reconnaissance des tensions autour du foncier rural, le thème de la Journée de Paysan en janvier 2006 était la relecture du code foncier – ce qui reste d'actualité. Le Comité national de sécurisation foncière, qui inclut les autorités coutumières, aborde de telles questions. Mais il reste qu'en milieu rural les conflits s'expriment assez souvent d'une manière violente (on dit que « la terre tue »). En milieu urbain les conflits fonciers sont liés aux initiatives d'aménagement du territoire (lotissements et déguerpissements), et à la forte demande des terrains à bâtir et par conséquent des

sentiments d'iniquité et des suspicions de corruption autour des actes de cession des terrains.

2. Une autre source de tensions - et parfois de violence - en milieu rural, est la question de succession à la chefferie ; même si les règles sont bien connues, les contestations semblent plus fréquentes. Ce phénomène peut être aggravé par le brassage et l'amalgame entre l'autorité coutumière et l'autorité moderne. En plus, pendant la période actuelle de l'approfondissement de la décentralisation au niveau rural et la communalisation politique intégrale du pays (l'élection de 18,000 conseillers communaux et municipaux, et 700 conseillers régionaux, en avril 2006), il y a un risque accru d'instabilité. Il est à noter qu'au début 2006 le Conseil supérieur de la chefferie coutumière et traditionnelle du Burkina Faso, par mesure préventive et aussi pour ne pas affaiblir le rôle des chefs, a conseillé aux détenteurs de l'autorité coutumière de ne pas se présenter aux élections locales (en dépit de leur droit démocratique).
3. Une certaine diminution du respect dû aux valeurs traditionnelles et la montée des comportements individualistes au détriment de la communauté; ces transgressions peuvent provoquer des conflits et même des violences. Ce problème est plus apparent en ville et au niveau de la diaspora Burkinabé rentrée au pays. Egalement en ville, les déchirements familiaux et la délinquance, aggravés par la pauvreté, sont à constater.

## **II. L'importance des populations déplacées**

4. Les estimations du nombre des burkinabè rapatriés du Côte d'Ivoire dans la période 2002-2004 varient entre 300,000 et 500,000, avec un chiffre officiel de 366,000; souvent les chefs de famille font des vas et vient. (En fait une première vague de 100,000 se sont rapatriés en 1998). Environ 3 millions de burkinabé s y sont toujours installés. Même avec la bonne gestion et l'entre-aide, et un soutien international à leur réinsertion, ces mouvements provoquent des pressions et des conflits sociaux autour des terres cultivables, l'emploi, l'accès à l'école et aux services de santé. Au problème de réinsertion de certains s'ajoute un problème de migration interne. Sans une résolution définitive et stable du conflit en Côte d'Ivoire le risque d'une nouvelle vague de rapatriés sera toujours présent.
5. L'augmentation du banditisme, y compris les coupeurs de route, est aggravée par le manque de contrôle sur la circulation des armes légères illicites - modernes et artisanales - et par la situation de crise en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays de la région (y inclus la rentrée frauduleuse des armes par certains Burkinabé rapatriés).

Le Gouvernement et le système des Nations Unies, dans leurs politiques, leurs stratégies et plans d'action, reconnaissent la nécessité de renforcer et d'approfondir les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et partant, la défense des droits humains au Burkina Faso. Dans cette optique ils reconnaissent également l'utilité d'élargir les espaces de dialogue, d'éducation, et d'information pour renforcer une culture de tolérance et de la paix dans le respect des valeurs du pays. Ceci est conforme la priorité 5 de l'UNDAF (qui appuie également l'axe 4 du CSLP) et à la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix adoptée en 2006.

Les effets et les produits de ce programme conjoint sont identifiés sur la page de couverture de ce document. Il y ressort un Plan de travail et une estimation budgétaire pour l'année 2006, et des activités à prévoir déjà à partir de 2007.

### **III. Les actions à poursuivre**

Les activités identifiées sont:

#### **➤ Pour 2006**

- A. Vulgarisation des textes. Les textes et instruments juridiques principaux, internationaux et nationaux, sur les droits humains, la culture de la tolérance et de la paix, ainsi que la bonne gouvernance doivent être rassemblés et résumés en français facile ainsi que dans les trois langues nationales principales : moré, dioula, et fulfulde. Ceux-ci doivent être largement mis à la disposition de la population et utilisés d'une manière pédagogique dans le système éducatif en particulier pendant la Semaine nationale de citoyenneté et à travers d'autres structures des jeunes. Ils doivent également servir comme références de base pour les campagnes médiatiques (activité C ci-dessous) . En plus, et cela est très important, des notes de réflexion doivent être préparées sous l'égide de MPDH, celles-ci faisant la liaison entre ces textes et la réalité quotidienne des populations.
- B. Appui à un processus de mise en place des espaces de réflexion et de dialogue. Cette action vise *l'opérationnalisation en 2007* des espaces de réflexion et de dialogue sur la prévention des conflits et la culture de la tolérance et la paix. Ces réflexions et dialogue viseraient les tensions au sein des principales composantes de la société - et entre ces composantes - les composantes étant la sphère politique, la sphère traditionnelle et coutumière, la sphère religieuse, le monde rural, le monde urbain, les forces en uniforme, les jeunes, le système judiciaire et, dans le court terme, les rapatriés de Cote d'Ivoire. Le but serait d'identifier les faiblesses, analyser leur nature, et proposer des actions concrètes. Les actions devraient être menées d'une façon continue mais dans le cadre de la Journée de 30 mars (ci-dessus). Les espaces devraient être relativement informels et ouverts à tous les courants d'opinion, et les réflexions et propositions qui en sortent doivent être largement diffusées. *Préalablement en 2006*, le SNU peut faciliter le travail d'un groupe de concertation – à l'image du Collège de Sages ou Forum des leaders religieux, coutumiers et politiques pour la paix - composé des représentants des instances étatiques, de la société civile, et de l'autorité coutumière qui proposera la manière dont de tels espaces peuvent fonctionner. Dans ce travail préalable, la façon de tenir compte des différences régionales doit être considérée.
- C. Campagnes de dialogue et d'information publique par voie des médias. En utilisant les textes (A ci-dessus) et en faisant des campagnes d'information autour de l'élaboration des espaces de dialogue (B ci-dessus), les médias peuvent contribuer à sensibiliser la population et les inciter à s'impliquer. Les radios de proximité seront privilégiées.
- D. Attribution des prix et distinctions. Pour sensibiliser et encourager les initiatives de promotion de la culture de la tolérance et de la paix, les ressources du programme pourraient permettre l'instauration des prix de distinction des œuvres individuelles et collectives dans le domaine. La remise des prix pourrait aussi se faire lors des

événements de portée nationale, comme la semaine culturelle nationale. Les types d'acteurs à cibler peuvent être : les ONG et Associations ; les Ecoles ; institutions publiques ou privées...

- E. Les rapatriés de Côte d'Ivoire. Par mesure de prévoyance et de prévention, le plan de contingence du système onusien en cas d'une nouvelle vague de rapatriés doit être mis à jour. En outre, un afflux de réfugiés ivoiriens n'est pas à exclure en cas de nouvel conflit dans ce pays. Ce plan doit comprendre (i) d'éventuelles urgences humanitaires (premiers soins, transport, camps de transit, vivres, équipements domestiques), (ii) la fourniture d'outils de production devant permettre aux rapatriés de s'engager dans des activités génératrices de revenus, dans l'agriculture et l'artisanat, et (iii) des efforts volontaristes pour aider la réinsertion des rapatriés qui cherchent un emploi.

### **Actions parallèles**

--- Anciens rapatriés du Côte d'Ivoire. Les actions suivantes se poursuivront:

- (a) « Opération de secours et de réhabilitation en faveur des rapatriés de Côte d'Ivoire »  
Le PAM appuiera les activités de vivres contre travail, les sessions d'alphabétisation et de formation technique. Il fournira des rations à emporter aux élèves rapatriés de Côte d'Ivoire. Cette assistance alimentaire sera fournie à 90 000 bénéficiaires. Le coût de cette assistance en vivres est évalué à 1 634 000 \$ pour 2006. L'assistance aux organisations paysannes sera privilégiée; cependant, le PAM envisage de l'étendre à d'autres secteurs d'intervention
- (b) Les projets Santé, VIH/SIDA, Education, Protection et Communication de l'UNICEF ont chacun une rubrique urgence pour montant global de \$212,000 en 2006, pour renforcer les systèmes sanitaires et scolaires et pour promouvoir les activités génératrices de revenu pour les femmes, dans les villages touchés par le flux de rapatriés. Ces volets urgence seront désormais coordonnés avec le projet du PAM.
- (c) Le projet de l'UNESCO en partenariat avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation continuera son appui à travers son projet régional " Formation en droits humains, Citoyenneté et Démocratie locale".

--- Questions foncières :

- (c) Appui de la FAO à la relecture du code foncier dans le cadre du Programme national du gestion des terroirs (PNGT-II) et également pour la diffusion et la vulgarisation des textes y afférents, pour une valeur d'environ \$115,000.

### **➤ Pour 2007-2010**

Le programme de travail annuel et le budget y afférent seront élaborés dans le quatrième semestre de l'année précédente, tenant compte des documents de base cités sur la page de couverture du présent document et de la situation de l'année précédente. Néanmoins, il est prévu que pour l'année 2007 le programme de travail inclura :

- F. La poursuite des activités B,C, D ci-dessus. En particulier (i) l'opérationnalisation de l'activité B ci-dessus après le travail préalable en 2006, et (ii) les campagnes de diffusion et de sensibilisation autour des réflexions et propositions issues des espaces de dialogue (en s'appuyant sur l'activité C), qui influenceront à leur tour la classe dirigeante du pays.

- G. Tenant compte du fait que l'autorité coutumière qui a pouvoir moral doit jouer pleinement son rôle pour assurer la pérennisation des valeurs traditionnelles qui favorisent une culture de la paix, il est proposé de faciliter un débat qui vise à mieux définir, et faire la sensibilisation sur les « règles du jeu » de l'interface entre l'autorité des instances étatique et les élus d'une part, et l'autorité coutumière et traditionnelle d'autre part. Ce débat devrait, *inter alia*, s'alimenter du travail du groupe de concertation en 2006 (voir B ci-dessus). La sensibilité de ce sujet est à rappeler, car depuis la fin de la période révolutionnaire l'Etat ne se mêle pas des affaires coutumières et vice-versa, tandis qu'en même temps le port d'une double casquette – coutumière et politique – se manifeste de plus en plus.
- H. L'implication des organisations sportives, les grands évènements sportifs, les structures des femmes, enfants et des jeunes, dans la promotion de la culture de la paix autour des propositions qui sortent des espaces de dialogue. Ces actions profiteront de campagnes médiatiques lancées en 2006 (activité C).
- I. L'implication des partis politiques et de la société civile dans des campagnes de sensibilisation sur des conséquences néfastes des propos à caractère ethnique, tribaliste, régionaliste et raciste sur la vie politique, sociale et économique.
- J. L'inscription des modules sur la tolérance et la paix dans les curricula de l'enseignement. En plus, la diffusion dans le système éducatif des résultats des espaces de dialogue, en visant la traduction des valeurs universelles aux mœurs et valeurs culturelles du Burkina et en privilégiant les aspects genre.
- K. Renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) engagées dans le domaine de la culture de la tolérance et de la paix.
- L. Renforcement des initiatives qui visent un meilleur contrôle de la circulation des armes légères, à travers la Commission nationale sur le contrôle des armes légères.
- M. La promotion du Burkina Faso comme cas d'école de la tolérance et la paix au niveau international.

### **Actions parallèles**

--- Questions foncières.

(d) Elargissement de l'appui de la FAO dans la domaine de PNGT-II pour renforcer la bonne gestion des terres rurales, à l'hauteur d'environ \$200,000. L'implication de la Banque Mondiale au volet communication-vulgarisation est aussi envisageable à travers leur programme d'appui à la filière sylvo-pastorale.

## Plan de travail annuel 2007

### Programme conjoint de la culture de la tolérance et de la paix

PRODUITS UNDAF	ACTIVITES CLES <i>Enumérer toutes les activités qui doivent être entreprises durant l'année pour réaliser le produit énoncé</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE	BUDGET PREVU		
		1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.		Source de fond	Description du budget	Montant en \$US
5.1.1. Les populations cibles sont sensibilisées et formées pour l'appréciation et la sauvegarde des valeurs protectrices de la paix, inspirées des cultures locales	A. Vulgarisation des résumés des textes sur les droits de l'homme (édition en 3 langues nationales et en français facile) accompagnés des notes de réflexion		X	X	X	MPDH MEDA Inst Dipl et Rels Intl	UNESCO NU Action 2	Récolte, traduction et impression des textes, rédaction des notes de réflexion	\$ 68 950
5.1.2. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'éducation du public aux médias									
5.2.3. L'intégration des OSC dans la prévention des conflits et la construction de la paix	B. Faciliter le travail d'un groupe de concertation composé des représentants des instances étatiques, la société civile et l'autorité coutumière. Objectif : élaborer l'opérationnalisation en 2007 des espaces de réflexion et de dialogue			X	X	MPDH Citoyens du Monde Instances coutumières	PNUD	Consultation et réunions, appui administratif	\$ 41,000
5.5.1-2 Documentation sur la paix et leur diffusion									
	C. Campagnes de dialogue et d'information publique par voie des médias ( <i>i.a.</i> radios de proximité)			X	X	MPDH Cons Supérieur Comm Ass. Journalistes Cit du Monde/Centre Lamizana (jeunes/écoles)	UNICEF UNESCO (FAO parallèle)	Ateliers, appui direct aux médias	\$ 12,000

	D. Attributions des prix et des distinctions				SNU	Coordination SNU PNUD UNESCO UNICEF	Les prix	\$13 050	
5.1.3-4 et 5.3.4 Structures chargées des rapatriés renforcés	E. Plan de contingence concernant futurs rapatriés mis à jour		X			Coordination (OCHA) (PAM et UNICEF parallèle)	Coordination SNU (PNUD)	Concertation, missions terrain	\$5,000
<b>TOTAL</b>								<b>\$140,000</b>	

## **Gestion et Coordination**

Les mécanismes de gestion sont définis sur la base des modalités proposées pour les programmes conjoints dans le cadre de l'UNDAF.

Les financements seront gérés à travers le mécanisme de fonds commun avec un agent de gestion, en l'occurrence le PNUD, tel que défini dans le mémorandum d'accord pour ce programme conjoint entre les agences participantes, *ab initio* l'UNICEF, le PNUD. Les modalités de participation d'autres agences et partenaires qui se joignent au fonds commun sont à définir.

Les responsabilités de l'agent pour la gestion formelle, opérationnelle et financière sont définies par le mémorandum d'accord. Il est, entre autres, responsable de l'établissement des rapports opérationnels et financiers requis par le mémorandum d'accord.

*Le PAM et la FAO signent ce document pour souligner leur adhésion à travers leurs activités parallèles qui s'articulent avec ce programme conjoint, sans toutefois faire l'objet d'un financement dans le fonds commun. Le UNFPA signe pour indiquer son adhésion au fonds commun à partir de 2007 à travers une modalité à définir.*

La coordination sera assurée d'une manière continue par des représentants de rang élevé des signataires du document du programme conjoint, pourvus d'autorité de décision appropriée dévolu par des agences et organisations concernées.

L'Agent de gestion a en outre la responsabilité d'assister les partenaires nationaux dans le suivi et gestion sur le terrain du programme conjoint, y inclus le décaissement de fonds en temps voulu et la coordination des intrants matériels et techniques fournis par les signataires de ce document.

En 2006, il est prévu que le PNUD assure le leadership pour des activités B, D, et E, et que l'UNICEF assure le leadership des activités A et C.

En ce qui concerne les actions déjà prévues pour 2007, il est logique que le PNUD continue à mener des activités B et D, et assure le leadership des activités G, I, K, L, et M, tandis que l'UNICEF continuera avec l'activité C et assumera le leadership des activités H et J (la dernière avec UNFPA).

L'Agent fera ressortir le rôle des organisations nationales et de chaque agence du système des Nations Unies, et éventuellement le rôle d'autres partenaires qui participent au programme conjoint, par des méthodes de communication appropriées.

Il est à noter que les fonds disponibles pour mener les activités définies dans le Programme d'Action 2 des Nations Unies en 2006 sont à hauteur de \$182,700. Une partie de ces fonds et activités serviront en également à l'accomplissement des activités de ce programme conjoint. Par conséquent un montant global de \$65,000 (du \$182,700) est inclus dans les ressources à utiliser en 2006 pour les fins de ce programme conjoint, ce montant servant en parallèle les fins de l'action 2.